

Québec, le 28 octobre 2013

Monsieur Stéphane Bédard
Leader parlementaire
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur,

Le 12 juin 2013 était déposé à l'Assemblée nationale, l'extrait d'une pétition signée par 308 pétitionnaires demandant au gouvernement du Québec de renoncer au réaménagement budgétaire des services de garde privées subventionnées.

Notons d'abord que le ministère de la Famille est un des quatre ministères dont le budget annuel a reçu une augmentation pour l'année 2013-2014. Cette augmentation est consacrée notamment à la création des nouvelles places à 7 \$ dans toutes les régions du Québec. Malgré cela, le ministère de la Famille se devait de contribuer à l'exercice de rationalisation budgétaire rendu nécessaire par un déficit de 1,6 milliards du gouvernement précédent.

Lors des discussions au sujet du réaménagement budgétaire effectué dans les services de garde, deux ententes ont été conclues avec les deux associations représentant les centres de la petite enfance (CPE), l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPE) et le Conseil québécois des services de garde éducatifs à l'enfance (CQSGEE).

La conclusion de ces ententes fait en sorte que le Ministère effectuera une récupération plus importante des surplus cumulés des CPE. Les CPE appelés à contribuer seront ceux qui ont cumulé des surplus importants. Tout compte fait, 80 % des CPE ne sont pas touchés par la récupération. Les ententes prévoyaient également un appel de projets ciblé, dont l'objectif était de permettre aux services de garde de compléter les groupes existants afin d'atteindre le ratio maximal. Cet appel de projets a permis, ce mois-ci, la création rapide de près de 400 places à 7 \$ dans toutes les régions du Québec, dans les CPE et dans les garderies privées subventionnées.


De plus, les parties ont fait la demande de participer à un chantier sur la pérennité et l'optimisation du financement des CPE. Ces travaux ont débuté en octobre 2013. Le chantier aura pour mandat général de poser un diagnostic sur la situation actuelle à l'égard de la gouvernance et au mode de financement des centres de la petite enfance (CPE) et des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial (BC) et de proposer des pistes de solution permettant d'optimiser les sommes investies dans ce réseau, tout en assurant la qualité et la pérennité de l'offre de services des CPE et des BC.

Du côté des garderies privées subventionnées, 14 rencontres ont eu lieu, 7 avec les représentants de l'Association des garderies privées du Québec (AGPQ) et 7 avec le Regroupement des garderies privées du Québec (RGPQ). Malgré une ouverture à un dialogue constructif et l'apport de solutions concrètes dans le cadre du réaménagement budgétaire, aucune entente n'a été conclue.

L'adoption des règles budgétaires 2013-2014 a eu lieu en juin dernier. Considérant que l'indexation des subventions aux garderies a été maintenue, le réaménagement budgétaire se solde à une réduction de subvention de 1800 \$ par mois pendant cinq mois plutôt que le 4400 \$ initial. On parle ici d'une réduction de l'impact de plus de 50 % du réaménagement prévu. Rappelons qu'une garderie privée est subventionnée à la hauteur de 55 000 \$ par mois en moyenne et fait des profits moyens de 100 000 \$ par année.

Considérant les ententes conclues avec les représentants des associations des CPE et l'ouverture que nous avons démontrée lors des discussions avec les garderies privées, nous prétendons que le gouvernement a fait tous les efforts nécessaires pour être à l'écoute des partenaires concernés. Nous souhaitons maintenant concentrer nos actions sur la création des 28 000 nouvelles places à 7 \$ afin de répondre aux besoins de nombreux parents québécois et sur la mise sur pied du guichet unique d'accès aux places en services de garde, tant attendu par les parents.

La ministre de la Famille,



Nicole Léger